

# Les freins au dépistage

## DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

Test de dépistage tous les 2 ans, de 50 à 74 ans.



### SOMMAIRE

FREINS PSYCHOLOGIQUES

FREINS SUR L'ORGANISATION DU DÉPISTAGE

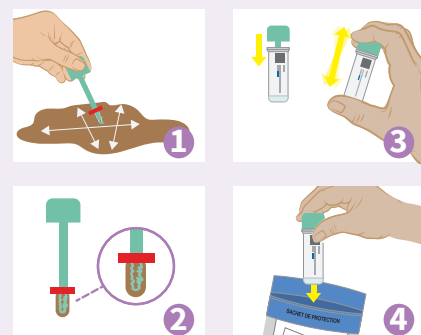
FREINS SUR LE MANQUE DE SENSIBILISATION

## FREINS PSYCHOLOGIQUES

**Objection** « Cela me gêne de devoir manipuler mes selles. »

Ce test est simple et totalement indolore. Sachez qu'il est très hygiénique, vous n'aurez pas à manipuler directement vos selles. En effet, le prélèvement s'effectue grâce à une tige, à replacer dans un tube hermétique. Si cela vous gêne, vous pouvez porter des gants lors de la prise de l'échantillon.

**Réponse**



**Objection** « J'ai peur d'avoir un résultat positif. »

**Réponse**

Cette appréhension est tout à fait normale, sachez que le résultat du test est négatif dans 96 % des cas. Et si le résultat est positif, cela signifie que du sang a été détecté dans vos selles. Pour en identifier l'origine, votre médecin vous prescrira une coloscopie. Les lésions détectées sont majoritairement sans gravité (stade de polypes) et sont traitées rapidement pour que le cancer soit évité (la coloscopie ne révèle un cancer que dans 8 % des cas).

### Objection « J'ai peur de la coloscopie. »

#### Réponse

La coloscopie est réalisée uniquement si le résultat du test est positif. Elle est effectuée par un gastro-entérologue, sous anesthésie générale, vous ne sentirez donc rien. Elle constitue l'examen de référence pour visualiser l'intérieur de l'intestin.

### Objection « Je ne veux pas d'une poche. »

#### Réponse

Une stomie ou une poche est envisagée pour les cancers diagnostiqués à un stade très avancé. En général, elle fait suite à une opération et peut être temporaire. Le meilleur moyen d'éviter cette situation est de vous faire dépister tous les deux ans.

### Objection « Je suis déjà pris en charge. J'ai d'autres soucis médicaux. » Préoccupation sur les soins médicaux.

#### Réponse

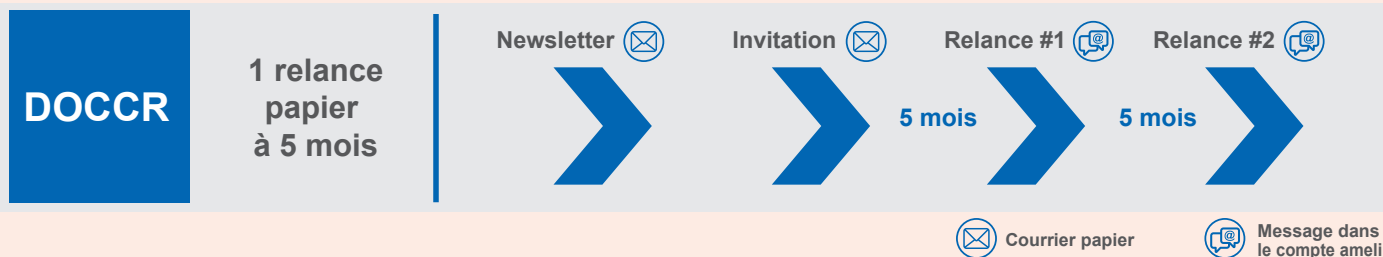
Je comprends, vous avez d'autres préoccupations actuellement. Je vous invite à vous rapprocher de votre médecin traitant et savoir si le dépistage du cancer colorectal peut entrer dans le cadre de votre suivi médical.

## FREINS SUR L'ORGANISATION DU DÉPISTAGE

### Objection « Je ne comprends pas comment fonctionne le système d'invitations. »

#### Réponse

Vous trouverez ci-dessous le schéma des invitations.



### Objection « Je n'ai jamais eu d'invitation / J'ai perdu mon invitation. »

#### Réponse

Si vous n'avez pas reçu votre lettre d'invitation, votre médecin peut, tout de même, vous remettre le test. N'hésitez pas à lui en parler. Vous pouvez aussi avoir accès à vos relances sur votre compte ameli. Finalement, l'invitation n'est pas nécessaire pour obtenir un kit en pharmacie après vérification de votre éligibilité.

### Objection « Je ne connais pas de spécialiste. »

#### Réponse

Vous pouvez récupérer votre kit chez un médecin généraliste, un gastro-entérologue ou un pharmacien. Vous pouvez également le commander en ligne sur un site dédié : <https://monkit.depistage-colorectal.fr>

### **Objection** « Je n'ai pas le temps. »

**> Réponse**

Le test ne prend que quelques minutes : un prélèvement unique de selles à réaliser chez soi. Tout le matériel est fourni dans le Kit.

### **Objection** « Je n'ai pas d'argent à dépenser là-dedans ! » Peur du coût traitement / dépistage

**> Réponse**

Le dépistage organisé du cancer colorectal est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Si vous passez par votre médecin, la consultation est remboursée à 70 % par l'Assurance Maladie, sur la base du tarif conventionné de 30 €. Et si vous choisissez le pharmacien ou le site, il n'y a pas de frais supplémentaire.

À noter : si vous êtes bénéficiaire de la Complémentaire santé solidaire (ancienne CMU-c) ou de l'Aide médicale d'État (AME), vous n'aurez pas à avancer les frais de la consultation chez le médecin traitant. Tout sera pris en charge par l'Assurance Maladie.

### **Objection** « Je ne comprends pas bien la langue française. » Barrière de la langue.

**> Réponse**

Dans ce cas, possibilité d'envoyer un exemplaire du dépliant d'information multilingue «*De 50 à 74 ans, pensez au dépistage colorectal*». Vous pouvez aussi orienter l'assuré vers les versions audios en plusieurs langues des dépliants de l'INCA (Institut National du Cancer) sur Soundcloud, <https://soundcloud.com/institut-national-cancer/sets>

### **Objection** « Je ne souhaite pas me déplacer chez mon médecin traitant. » « Si je vais chez mon médecin traitant, je vais devoir payer une consultation pour récupérer le kit. »

**> Réponse**

Vous pouvez aller retirer un test chez un pharmacien proche de chez vous. Et depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, vous avez la possibilité de commander votre kit en ligne sur <https://monkit.depistage-colorectal.fr>.

**OU**

**> Réponse**

Le rôle du médecin traitant est central dans la participation des patients à ce dépistage ! Votre médecin va déterminer la meilleure modalité de dépistage en établissant votre niveau de risque de développer un cancer colorectal et en vérifiant notamment si vous ne relevez pas d'une autre stratégie de prise en charge (coloscopie, suivi spécifique) au regard d'une éventuelle symptomatologie ou d'antécédents personnels et/ou familiaux. Cette consultation au cours de laquelle votre médecin traitant va éventuellement vous remettre ce test est prise en charge dans les conditions habituelles, de même que la coloscopie qui pourrait être éventuellement prescrite. Le test de dépistage et sa lecture sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

### **Objection** Tout ce qui est lié à l'utilisation du kit de dépistage. « C'est trop compliqué, je ne sais pas comment m'y prendre. »

**> Réponse**

Un mode d'emploi pour faire le dépistage est fourni avec le test. Je vous invite également à consulter le site [ameli.fr](http://ameli.fr) qui reprend ces éléments.

Vous pouvez aussi visionner un tutoriel disponible sur YouTube, <https://www.youtube.com/watch?v=rdPZDeJliFo> ou regarder une BD explicative sur [Santebd.org](http://Santebd.org) : <https://santebd.org/le-test-de-depistage-du-cancer-colorectal> L'INCA met à votre disposition toutes les infos pour réaliser votre dépistage sur <https://jefaismondepistage.cancer.fr>



## FREINS SUR LE MANQUE DE SENSIBILISATION

**Objection** « Je ne vois pas l'intérêt du dépistage. »

> Réponse

Le dépistage des cancers répond à la même logique que le contrôle technique d'un véhicule : on ne se dépiste pas pour trouver un cancer mais pour vérifier si tout va bien.

**Objection** « Je mange bien et fais du sport. Je ne suis pas concerné.»

> Réponse

Le tabac, l'alcool, la mauvaise nutrition et la sédentarité ont un impact sur le développement des cancers. En réduisant ou en arrêtant les substances nocives pour l'organisme, on permet au corps de lutter plus efficacement contre les cellules cancéreuses. De plus, pratiquer une activité sportive régulière en adoptant une alimentation saine et variée donnent l'occasion au corps de mieux lutter contre les cellules cancéreuses. Néanmoins, d'autres facteurs doivent être pris en compte comme l'âge ou les antécédents familiaux. Les dépistages sont donc une partie intégrante d'une bonne hygiène de vie.

**Objection** « Je ne comprends pas le dépistage. »  
« Je n'ai pas le temps d'en parler maintenant. »

> Réponse

De nombreuses ressources existent pour se renseigner sur le dépistage du cancer colorectal. Vous pouvez notamment consulter le dépliant de l'INCA ou la BD Santé.

**Objection** « Je ne connais pas grand chose sur le dépistage. »  
Un manque de sensibilisation.

> Réponse

Le cancer colorectal est le 2<sup>ème</sup> cancer le plus meurtrier en France mais c'est l'un des cancers que l'on sait le mieux guérir s'il est détecté tôt. Il se développe à partir de lésions, appelées polypes qui peuvent induire la présence de sang dans les selles, imperceptible à l'œil nu. Le test de dépistage permet de détecter les traces de sang. Il est donc important de réaliser un test tous les 2 ans à partir de 50 ans. Aujourd'hui, 9 cas de cancer colorectal sur 10 guérissent grâce à un traitement précoce.

**Objection** « De toute façon, le cancer se développe du jour au lendemain donc le dépistage ne sert à rien ! »

> Réponse

Le cancer colorectal se développe à partir de lésions, appelées polypes, qui peuvent induire la présence de sang dans les selles. Le dépistage sert à repérer des traces de sang. Ce cancer se développe lentement sur plusieurs années. En faisant le test, vous augmentez vos chances de guérison. Aujourd'hui, 9 cas de cancer colorectal sur 10 guérissent grâce à un traitement précoce.

**Objection** « Les résultats de mes tests ont été plusieurs fois négatifs. Dois-je continuer à les faire ? »

> Réponse

Vous avez raison de vous faire dépister régulièrement. Sachez que lors du dépistage, certains polypes ou cancers ne sont pas identifiés car ils ne saignent pas au moment du prélèvement. C'est pourquoi, nous vous encourageons à continuer de réaliser le dépistage tous les 2 ans, jusqu'à vos 74 ans.

**Objection** « Je ne suis plus concerné(e) à mon âge. »

**Réponse**

Si ce test s'adresse à toutes les personnes de 50 à 74 ans, c'est parce que dans cette tranche d'âge les risques de cancer colorectal sont les plus élevés. 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans, chez les hommes, comme chez les femmes.

**Objection** « Je n'ai aucun souci de santé. J'ai une excellente hygiène de vie. Je n'ai pas d'antécédents familiaux. »

**Réponse**

Je comprends, le choix de faire le dépistage vous appartient. Mais ce test dans le cadre du Dépistage Organisé pourrait être un atout supplémentaire pour prendre soin de votre santé. Le dépistage est justement recommandé pour les personnes sans symptôme ou signe clinique. Puisque vous prenez soin de votre santé, je vous invite à réaliser tous les 2 ans votre dépistage du cancer colorectal, qui évolue souvent, dans un premier temps, sans symptôme ni signe perceptible. Se faire dépister régulièrement permet d'intervenir plus tôt si cela est nécessaire.

**Objection** « Il n'y a pas d'antécédents dans ma famille, je ne me sens pas concerné(e). »

**Réponse**

L'hérédité n'est pas le seul facteur de risque. Le test reste le meilleur moyen d'agir. Dans la majeure partie des cas, aucune anomalie n'est détectée et vous vous sentirez d'autant plus rassuré(e).

**Objection** « Je n'ai pas envie de faire ce dépistage. »  
« Ce n'est pas une priorité pour moi. »  
« Je n'ai pas le temps de me préoccuper de me faire dépister. »  
« Je sais ce que j'ai à faire. »

**Réponse**

Je peux comprendre que ce ne soit pas forcément une priorité à l'heure actuelle pour vous. Cependant, mon rôle est de vous rappeler l'importance de ce dépistage. Le cancer colorectal représente la 2<sup>ème</sup> cause de décès par cancer chez les hommes et la 3<sup>ème</sup> cause de décès par cancer chez les femmes en France. Pourtant cette maladie est traitable et guérissable dans plus de 90 % des cas, si elle est détectée tôt. L'avantage de ce test de dépistage est qu'en plus d'être totalement indolore, il est rapide à réaliser et à faire chez soi.

**Objection** « Quelqu'un de mon entourage l'a fait et a eu un résultat faux positif / faux négatif. »

**Réponse**

Il arrive rarement que les résultats ne soient pas justes. Ils sont de l'ordre de 4 % pour les faux positifs. Dans ce cas, une coloscopie sera faite pour vérifier la présence de polype ou de cellules cancéreuses. Mais, il est préférable d'avoir un faux positif que de passer à côté d'un véritable risque de cancer.